

Formulaire unique de candidature

N° d'inscription

Social	
Equilibre	
Moyen	

VOLET A (A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR)

A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE	
CANDIDAT	CONJOINT OU COHABITANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : ☐ masculin ☐ féminin	Sexe : ☐ masculin ☐ féminin
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat civil :	Etat civil :
Nationalité :	Nationalité :
Registre national :	Registre national :
Profession :	Profession :
Handicapé : ☐ oui ☐ non	Handicapé : ☐ oui ☐ non
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :
Adresse : Rue : N° : CP : Localité : Pays :	Adresse : Rue : N° : CP : Localité : Pays :
Date domiciliation :	Date domiciliation :

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE

1	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	Profession	Commune du domicile	Handicapé
			☐ M	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement			☐ oui
	N° national		☐ F	☐ Ascendant		Date de domiciliation	☐ non
				☐ Autre			
2	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	Profession	Commune du domicile	Handicapé
			☐ M	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement			☐ oui
	N° national		☐ F	☐ Ascendant		Date de domiciliation	☐ non
				☐ Autre			
3	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	Profession	Commune du domicile	Handicapé
			☐ M	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement			☐ oui
	N° national		☐ F	☐ Ascendant		Date de domiciliation	☐ non
				☐ Autre			
4	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	Profession	Commune du domicile	Handicapé
			☐ M	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement			☐ oui
	N° national		☐ F	☐ Ascendant		Date de domiciliation	☐ non
				☐ Autre			
5	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	Profession	Commune du domicile	Handicapé
			☐ M	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement			☐ oui
	N° national		☐ F	☐ Ascendant		Date de domiciliation	☐ non
				☐ Autre			
6	Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	Profession	Commune du domicile	Handicapé
			☐ M	☐ Enfant à charge ☐ Enfant en hébergement			☐ oui
	N° national		☐ F	☐ Ascendant		Date de domiciliation	☐ non
				☐ Autre			

Pour les femmes enceintes : date prévue pour l'accouchement (mois / année) :

...../.....

A.2. COMMUNES, SECTIONS DE COMMUNES OU QUARTIERS DE LOGEMENTS SOCIAUX AUPRES DESQUELLES LE MENAGE DESIRE ETRE CANDIDAT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT (le présent formulaire sera également transmis aux sociétés concernées par la demande)

◦ Soit choix général : Cinq communes au maximum à classer par ordre de préférence :

Communes gérées par la SOCIETE DE REFERENCE :

☐ LES BONS VILLERS ☐ Mellet ☐ Frasnes-Lez-Gosselies - ☐ Quartier Marais - ☐ Quartier Champ du Roux	☐ PONT-A-CELLES ☐ Pont-à-Celles - ☐ Quartier Matagne - ☐ Quartier Yser ☐ Liberchies ☐ Thiméon ☐ Viesville ☐ Luttre	☐ SENEFFE ☐ Arquennes ☐ Seneffe ☐ Familleureux ☐ Feluy
---	---	---

Communes gérées par d'autres sociétés :

1

2

3

4

5

◦ Soit choix plus ciblé : Cinq sections de communes ou quartiers de logements sociaux au maximum à classer par ordre de préférence :

1

2

3

4

5

A.3. CHOIX CONCERNANT LE LOGEMENT

☐ Maison ou Appartement ☐ Maison uniquement ☐ Appartement uniquement	☐ de préférence avec jardin ☐ de préférence avec garage
---	--

Attention, si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, la société vous propose un logement qui correspond strictement à votre demande. Un choix restrictif peut donc allonger le temps d'attente.

A.4. CHOIX CONCERNANT LE LOGEMENT AU REGARD DU HANDICAP

Au regard du handicap présenté par un des membres du ménage, le logement nécessite :

- un aménagement pour personne à mobilité réduite :	☐ oui ☐ non
- un autre type d'aménagement lié au handicap d'un membre du ménage : si oui, précisez lequel :	☐ oui ☐ non

VOLET B (A REMPLIR PAR LA SOCIETE QUI RECOIT LA CANDIDATURE)

B.1. DATES					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution

B.2. PRIORITES	
Tableau général des priorités régionales	Points
<u>Situations vécues par le ménage en termes de logement</u>	
Le ménage locataire ou occupant un logement d'insertion ou de transit, dans les six derniers mois de sa location ou de son occupation	5
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan « Habitat permanent », s'il est visé par la phase 1 de ce plan.	5
Le ménage qui est reconnu par le C.P.A.S. comme : - victime d'un événement calamiteux ; - sans-abri	5
Le ménage locataire qui doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé, ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation	4
Le ménage locataire dont le bail est résilié par le bailleur en application de l'article 55, §§ 2 et 3 du Décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation	4
Le ménage locataire qui doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public	4
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan « Habitat permanent », s'il est visé par la phase 2 de ce plan	3
<u>Situations personnelles du ménage</u>	
La personne qui quitte ou a quitté son logement suite à des violences intrafamiliales attestées dans des documents probants tels que le procès-verbal, l'attestation de foyer ou l'attestation du C.P.A.S. ou d'institutions spécialisées dans les violences intrafamiliales	5
Ménage dont les revenus n'excèdent pas les revenus modestes et sont issus au moins en partie d'un travail	4
Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière	3
Le ménage dont un membre est reconnu handicapé ou atteint d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice attestée par un médecin spécialiste	3
Le ménage dont un membre ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail	3
Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois	3
Le ménage en état de précarité bénéficiant d'une pension légale en application de la réglementation en la matière	3
Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et l'invalidé de guerre	2
L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit	2
L'ancien ouvrier mineur	2

B.3. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE				
☐ 1 chambre	☐ 2 chambres	☐ 3 chambres	☐ 4 chambres	☐ 5 chambres
Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :
B.4. LOGEMENT ADAPTE				
☐ OUI		☐ NON		
B.5. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE ET SOLLICITATIONS EN VUE D'OBTENIR UN LOGEMENT PLUS GRAND				
Dérogations : ☐ la composition du ménage requiert un logement de cinq chambres ou plus (une chambre de moins maximum, moratoire de 3 ans) ☐ le ménage a accepté que deux enfants de même sexe, de plus de dix ans et avec cinq ans d'écart ou plus, soit dans la même chambre (moratoire de 3 ans) ☐ cas exceptionnels (avis conforme du Commissaire) ☐ pour un ensemble de logements collectifs partageant des espaces communautaires (avis conforme du Commissaire)				
B.6. REVENU D'ADMISSION				
Revenus :				
Ménage :	☐ à revenus modestes C2	☐ en état de précarité C1	☐ à revenus moyens C3	
B.7. VOIES DE RECOURS				
Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision. A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la <u>Chambre de recours</u> dont le siège est situé à la Société wallonne du logement, rue de l'Ecluse, 21, à 6000 Charleroi. Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du <u>Médiateur de la Région wallonne</u> à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche, 54, à 5000 Namur.				
Loc. Social / Equilibre actuel				
Locataire logement Social ☐				
Locataire logement Equilibre ☐				
Nb. Chambre Log. Actuel				
SLSP Actuelle du locataire				

Fait à, le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :

.....

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la SRL Les Jardins de Wallonie, dont le siège est à 6238 LUTTRE, Avenue de la Gare, 12.

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes. Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

